

**Yann FESTA**

Commissaire aux comptes

## LA SAPINETTE

Siège social : Les Combes – 05500 SAINT BONNET

RCS Gap 312 398 183

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022



**LA SAPINETTE**  
**Siège social : Les Combes**  
**05500 SAINT BONNET**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos au 31/12/2022*

Aux adhérents,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LA SAPINETTE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association LA SAPINETTE à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

***Observation***

Sans remettre en cause notre opinion, nous vous signalons des comptes de liaison présents à l'actif et au passif du bilan de l'exercice 2021, respectivement en autres dettes et autres créances, pour 397 159€. Cela majore artificiellement le total de l'actif et du passif, sans impact sur le compte de résultat.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux l'Assemblée Générale.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas

d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Fait à GAP,  
Le 26 mai 2023

**Yann FESTA**  
**Commissaire aux comptes**



## Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	8 636	6 460	2 176	3 610
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains	418 100		418 100	418 100
	Constructions	2 182 044	919 322	1 262 722	1 322 323
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	17 811	13 057	4 754	5 524
	Autres immobilisations corporelles	627 018	499 328	127 690	113 649
Immobilisations corporelles en cours	64 719		64 719		
Avances et acomptes					
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	1 510		1 510	1 510	
Prêts					
Autres immobilisations financières	4 325		4 325	7 188	
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>3 324 162</b>	<b>1 438 167</b>	<b>1 885 995</b>	<b>1 871 903</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	6 305		6 305	6 348
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	153 319		153 319	94 257	
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	202 866		202 866	505 983	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	169 841		169 841	169 841	
<b>DISPONIBILITES</b>	941 341		941 341	1 232 080	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance	1 778		1 778	1 405
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>1 475 450</b>		<b>1 475 450</b>	<b>2 009 914</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
	Primes de remboursement des obligations ( IV )				
	Ecarts de conversion actif ( V )				
<b>TOTAL ACTIF ( I à V )</b>	<b>4 799 612</b>	<b>1 438 167</b>	<b>3 361 445</b>	<b>3 881 817</b>	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			4 325	7 188	
(3) dont à plus d'un an					

CO3 Compta Conseil Consultant

Asso ASSOCIATION LA SAPINETTE

**YANN FESTA**  
**Commissaire aux Comptes**  
 Inscrit au Conseil Régional de Grenoble  
 Micropetis - Quartier Belle-Aurille  
 05000 GAP - Tel : 04 92 53 84 00  
 SIREN N° 499 174 898 - APE 6920Z

## Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	31/12/2021
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	127 054	127 054
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	<b>Réserves</b>		
	Réserves statutaires ou contractuelles	2 206 547	2 154 951
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	49 877	105 249	
Report à nouveau			
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	(230 770)	(69 021)	
	<b>Total des fonds propres (situation nette)</b>	<b>2 098 687</b>	<b>2 329 457</b>
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	29 513	
	Provisions réglementées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>	<b>29 513</b>	
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>2 128 199</b>	<b>2 329 457</b>
<b>Fonds reportés et dédiés</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	<b>Total des fonds reportés et dédiés</b>		
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	23 024	20 750
	<b>Total des provisions</b>	<b>23 024</b>	<b>20 750</b>
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	675 912	762 063
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78 856	62 112
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	375 621	309 689
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	79 753		
Autres dettes	80	397 152	
Produits constatés d'avance		595	
	<b>Total des dettes</b>	<b>1 210 221</b>	<b>1 531 610</b>
	Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>3 361 445</b>	<b>3 881 817</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(230 769,88)	(69 020,85)
	(1) Dont à moins d'un an	1 210 221	1 531 610
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

# Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros		31/12/2022	31/12/2021
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	80	130
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	1 572	2 726
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	2 809 457	2 854 387
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	58 813	83 903	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	40		
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>2 869 962</b>	<b>2 941 145</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	524 129	523 369
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	199 846	178 255
	Salaires et traitements	1 678 182	1 523 898
	Charges sociales	634 788	562 953
	Dotation aux amortissements et dépréciations	133 914	121 514
	Dotation aux provisions	11 796	10 522
Reports en fonds dédiés			
Autres charges	43 780	72 895	
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>3 226 434</b>	<b>2 993 406</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(356 472)</b>	<b>(52 261)</b>

CO3 Compta Conseil Consultant

Asso ASSOCIATION LA SAPINE

**YANN FESTA** 7  
 Commissaire aux Comptes  
 Inscrit au Conseil Régional de Grenoble  
 Micropolis - Quartier belle Aureille  
 05 30 00 04 17 - Tel : 04 92 53 84 00  
 Siren n° 499 144 608 - APE 6920Z

# Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

RESULTAT D'EXPLOITATION		31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS FINANCIERS	De participation	3 519	2 556
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des produits financiers</b>	<b>3 519</b>	<b>2 556</b>
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	17 881	20 031
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des charges financières</b>	<b>17 881</b>	<b>20 031</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(14 362)</b>	<b>(17 475)</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>		<b>(370 834)</b>	<b>(69 736)</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	694	3 703
	Sur opérations en capital	144 803	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>145 497</b>	<b>3 703</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	4 540	2 988
	Sur opérations en capital	893	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>5 433</b>	<b>2 988</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>140 064</b>	<b>715</b>
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>3 018 978</b>	<b>2 947 405</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>3 249 748</b>	<b>3 016 425</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>(230 770)</b>	<b>(69 021)</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
<b>TOTAL</b>			
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
<b>TOTAL</b>			

## Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

### Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de 3 361 445 euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 3 018 978 euros et un total charges de 3 249 748 euros. Il dégage un résultat de -230 770 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2022 et finit le 31/12/2022.  
Il a une durée de 12 mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

### Règles et méthodes comptables:

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- comparabilité et continuité d'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Point particulier de l'année 2021

Les comptes de liaison ont augmenté artificiellement le total de l'actif et du passif dans la présentation des comptes pour un montant de 397 151.75 €.

### Point particulier de l'année 2022

Les frais concernant le siège sont regroupés sur une seule ligne dans la présentation des comptes de 2022, au lieu de 2 en 2021.

### Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

YANN FESTA  
Commissaire aux Comptes  
Inscrit au Conseil régional de Grenoble  
Microiris - Quartier belle Aureille  
06100 GAP - Tel : 04 92 53 84 00  
Siren n° 499 144 608 - APE 6920Z

## Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

### Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.  
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.  
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

### Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers sont comptabilisés dans les comptes de charges correspondant à leur nature ou dans les comptes d'achats concernés (601 à 607) lorsque ces charges peuvent être affectées de façon certaine à telle ou telle catégorie de marchandises ou d'approvisionnements.

### Engagements en matière de pensions et retraites :

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite.  
Une dotation de provision pour risque a été comptabilisée au titre de cet exercice pour un montant de 2 273,64 €  
L'indemnit  de d part   la retraite pour l'ann e 2022 s' l ve   23 023,64  .  
Les hypoth ses retenues sont :  
\* D part   l' ge de 62 ans  
\* Taux d' volution des salaires 2.5%  
\* Turn over selon des tranches d' ges  
\* Taux d'actualisation de 1.32 %

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont  t   tablis conform ment aux r gles comptables fran aises suivant les prescriptions du r glement N  2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable g n ral, modifi  par le r glement n 2018-06 du 5 d cembre 2018 r forme le r glement CRC 99-01.

Conform ment aux nouvelles dispositions r glementaires de l'ANC 2018-06 du 5 d cembre 2018 et de l'ANC 2019-04 du 4 novembre 2019, il convient de d crire : l'objet social de l'entit ; la nature et le p rim tre des activit s r alis es et les moyen mis en  uvre.

### Objet social de l'entit  :

L'association a pour but de venir en aide aux b n ficiaires de l'Aide Sociale   l'Enfance, et aux b n ficiaires des organismes charg s des probl mes de l'Enfance, de la Famille et de l'insertion sociale. son action s' tend prioritairement au d partement des Hautes-Alpes.

## Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

### Nature et périmètre des activités réalisées :

L'Association gère aujourd'hui :

Un service *Maison d'Enfants à Caractère Social* composé comme suit :

1. Une **MECS**, de 15 places, au lieu dit **Les Combes**, 9 rue de Coustillou, 05500 SAINT BONNET en Champsaur, dont 2 places sont réservées à l'**Accueil d'Urgence**. Le public reçu, garçons et filles, est âgé de 4 ans à 18 ans maximum, originaires pour la majorité du département.
2. La **MECS l'Ephémère**, de 6 places, sise au Soustet, 22 bd Bellevue à Gap. Le petit effectif de ce service permet une préparation à la majorité par une prise en charge complète de la maison au quotidien par les jeunes et leurs éducateurs.
3. Six places d'**Accueil Modulaire** (mesure de placement où le mineur reste confié à la garde de ses parents). Le service intervient plusieurs fois par semaine au domicile de la famille et destine ses actions éducatives tant au mineur qu'à ses parents. Un lit est réservé pour ce service sur l'hébergement.
4. La **semi-autonomie** s'adresse à des mineur(e)s en voie de majorité, capables de vivre en studio. Les éducateurs les rencontrent à leur appartement et les jeunes peuvent continuer de bénéficier des prestations de la MECS. L'effectif est de deux places.

*Le Centre d'Accueil et d'Accompagnement de la Famille et de l'Enfant, (CAAFE), Le Soustet, 22 bvd Bellevue à Gap.*

Ce centre se décompose comme suit :

1. Un **Centre Maternel** accueillant 4 mères et leur(s) enfant(s) sur décision du Président du Conseil Général conformément à l'article L. 222-5 du CASF (Code de l'Action Sociale et Familiale). Les futures mères et les mères avec enfants de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique, les femmes enceintes et les mères isolées, « notamment parce qu'elles sont sans domicile », bénéficient automatiquement de cette prise en charge par l'ASE.
2. Le **service de suite** est une extension du Centre Maternel et permet de poursuivre l'accompagnement social, éducatif et psychologique des mères et leurs enfants à partir de leur domicile et ce sur décision du Président du Conseil Départemental.
3. L'**accueil Parental**. Ce service, ouvert en juillet 2010, à pour objectif d'accueillir un parent (père ou mère) avec son ou ses enfants en hébergement, dans un appartement mis à leur disposition au sein de la structure. Il permet au parent d'être avec l'enfant, de bénéficier de la proximité d'une équipe de professionnels (observation, surveillance, aide et conseil, étayage dans la relation parent-enfant...). Il pourrait à l'avenir faire aussi office de Centre Parental.
4. Le **Service d'Accompagnement Vers la Vie Adulte (SAVVA)**. Ce service accueille jusqu'à 6 jeunes âgés de 17 à 21 ans, en studios, (Art L.221 - 1 du CASF), confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives, susceptible de compromettre gravement leur équilibre.
5. Le **service des Rencontres Médiatisées**, permet des rencontres entre des parents et leurs enfants placés sur décision judiciaire ou administrative. Les rencontres se déroulent dans

**YANN FESTA**  
 Commissaire aux Comptes  
 Inscrit au Conseil régional de Grenoble  
 Micropolis - Quartier belle Aureille  
 05000 GAP - Tel : 04 92 53 84 00  
 Siren n° 499 144 608 - APE 6920Z

## Annexe au Bilan

**YANN FESTA**  
Commissaire aux Comptes  
Inscrit au Conseil régional de Grenoble  
Micropolis - Quartier belle Aureille  
05000 GAP - Tel : 04 92 53 84 00  
Siren n° 499 144 608 - APE 6920Z

Etat exprimé en euros

nos locaux ou au domicile du parent et avec l'étayage d'un professionnel. Le service est habilité pour environ 1100 heures par an.

6. **Le service des Visites Médiatisées Judiciaires.** Ces visites se déroulent au sein de nos locaux en présence d'un professionnel. Le service est mandaté par le Juge aux Affaires Familiales. L'association est subventionnée annuellement par le Département et la CAF haut-alpine dans le cadre du soutien à la parentalité.

*Le Service d'accueil et d'accompagnement pour des Mineurs Non Accompagnés.* Le Soustet, 22 bvd Bellevue à Gap.

**La Palabra**, service ouvert le 28 décembre 2017, dispose de 6 places sur le site du Soustet et de 9 places à l'extérieur. Les jeunes sont hébergés dans des petits appartements en colocation. La mission du service vise l'intégration des jeunes à la vie et à la culture française dès leur majorité.

L'Association dispose aujourd'hui d'un *agrément en Ingénierie Sociale* pour faire de l'accompagnement vers l'habitat social pour certains de nos résidents (*uniquement dans certains cas particuliers*). La décision d'un « bail glissant » au profit d'un de nos résidents ne peut être prise que par le directeur en concertation avec les cadres du Service Enfance et Famille.

### Moyens mis en oeuvres

Pour la gestion de toutes ces structures, l'association emploie environ 55 équivalents temps plein que l'on peut répartir de la façon suivante ;

15.27 Hommes en équivalents temps plein contre 40.27 Femmes

50 personnes en CDI équivalents temps plein, 5.52 en CDD et 4 contrats d'apprentissage et professionnels

# Immobilisations

**YANN FESTA**  
**Commissaire aux Comptes**  
 Inscrit au Conseil régional de Grenoble  
 Métropolis - Quartier belle Aureille  
 05000 G.A.P - Tel : 04 92 53 84 00  
 Siren n° 499 144 608 - APE 6920Z

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virement p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	10 036				1 399	8 636
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>10 036</b>				<b>1 399</b>	<b>8 636</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains	418 100					418 100
Constructions sur sol propre	1 601 432					1 601 432
sur sol d'autrui	193 855					193 855
instal. agencé aménagement	361 647		28 230		3 120	386 757
Instal technique, matériel outillage industriels	32 153				14 343	17 811
Instal., agencement, aménagement divers	131 369		12 530		2 285	141 614
Matériel de transport	223 566		31 430		23 527	231 470
Matériel de bureau, informatique et mobilier	281 641		14 853		42 559	253 934
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours			64 719			64 719
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3 243 764</b>		<b>151 761</b>		<b>85 834</b>	<b>3 309 692</b>
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A EIRE CEDES</b>						
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	1 510					1 510
Prêts et autres immobilisations financières	7 188		400		3 263	4 325
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>8 697</b>		<b>400</b>		<b>3 263</b>	<b>5 834</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 262 497</b>		<b>152 161</b>		<b>90 496</b>	<b>3 324 162</b>

# Amortissements

**YANN FESTA**  
 Commissaire aux Comptes  
 Inscrit au Conseil régional de Grenoble  
 Micropolis - Quartier belle Aureille  
 05000 GAP - Tél : 04 92 53 84 00  
 Siren n° 499 144 608 - APE 6920Z

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres	6 426	1 434	1 399	6 460
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>6 426</b>	<b>1 434</b>	<b>1 399</b>	<b>6 460</b>
<b>CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre	558 366	53 160		611 525
sur sol d'autrui	160 684	5 403		166 087
instal. agencement aménagement	115 562	28 375	2 227	141 710
Instal technique, matériel outillage industriels	26 629	770	14 343	13 057
Autres instal., agencement, aménagement divers	114 494	6 517	2 285	118 725
Matériel de transport	182 267	19 727	23 527	178 467
Matériel de bureau, mobilier	226 167	18 528	42 559	202 136
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 384 169</b>	<b>132 480</b>	<b>84 941</b>	<b>1 431 707</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 390 594</b>	<b>133 914</b>	<b>86 341</b>	<b>1 438 167</b>

## Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	4 325	4 325	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	153 319	153 319	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	371	371	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	202 495	202 495		
Charges constatées d'avance	1 778	1 778		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>362 287</b>	<b>362 287</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	675 912	675 912		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	78 856	78 856		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	154 245	154 245		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	174 391	174 391		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	46 984	46 984		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	79 753	79 753		
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	80	80			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>1 210 221</b>	<b>1 210 221</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		85 996			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

## Variation des Fonds Propres

**YANN FESTA**  
**Commissaire aux Comptes**  
 Inscrit au Conseil régional de Grenoble  
 Micropolis - Quartier belle Aureille  
 38000 GAP - Tel : 04 92 53 84 00  
 Siren n° 499 144 608 - APE 6920Z

Etat exprimé en euros

	Fonds propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2022
Fonds propres sans droit de reprise	127 054				127 054
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	2 154 951	70 967		19 370	2 206 547
Autres réserves					
Report à nouveau	105 249	(139 987)	84 615		49 877
Excédent ou déficit de l'exercice	(69 021)	69 021		230 770	(230 770)
<b>Situation nette</b>	<b>2 329 457</b>		<b>84 615</b>	<b>250 140</b>	<b>2 098 687</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement			30 000	487	29 513
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>2 329 457</b>		<b>114 615</b>	<b>250 628</b>	<b>2 128 199</b>

